



DEMANDE ANNUELLE D'ANALYSE ET DE TRANSMISSION DES RÉSULTATS

<u>Donneur d'ordre</u>	
Nom :	Prénom :
Courriel :	
Téléphone :	
Représentant la société :	
Adresse d'envoi des résultats :	
Adresse de facturation (si différente) :	

Cette demande concerne la totalité des échantillons devant être analysés par le laboratoire « **Gensac Œnologie** ».

Le laboratoire « **Gensac Œnologie** » est accrédité par le Cofrac sous le N° 1-0958. La portée de cette accréditation est disponible à tout instant sur www.cofrac.fr et peut également être communiquée sur simple demande. Les rapports d'essai ayant un caractère officiel ou réglementaire doivent obligatoirement être émis sous un masque d'édition accrédité, avec le logo du Cofrac.

Les analyses mises en œuvre sont réalisées hors accréditation ou sous accréditation en fonction de la portée d'accréditation du laboratoire. Le laboratoire délivre sous accréditation les rapports d'essai relevant de prestations dans sa portée d'accréditation, sauf dans le cas exceptionnel de la période des vendanges. En effet, un rapport d'essai dit de « routine », est édité de manière simplifiée sous forme de tableau, permettant de regrouper sur un même rapport plusieurs échantillons d'un même client analysés le même jour, afin de faciliter la lecture des paramètres physico-chimiques sur l'ensemble de ses cuves. Ce rapport présente les résultats des analyses de routine TAV, AT, pH, Acidité Volatile, Glucose-Fructose, MALO, Azote assimilable, pour les matrices raisins, mouts et vins. Par conséquent, ce rapport n'est ni présumé conforme au référentiel d'accréditation, ni couvert par les accords de reconnaissance internationaux. Le client peut toutefois refuser le rapport d'essai de routine et demander à ce que le format de rapport utilisé soit celui émis sous accréditation.

La tarification des différentes prestations est disponible sous la forme d'un devis. Le client envoie un courriel en demandant le tarif des analyses qui l'intéressent et le laboratoire lui édite le devis correspondant. Sur simple demande, le tarif en cours peut être communiqué par téléphone ou par courriel. Un tarif des analyses courantes est communiqué au donneur d'ordre pour la campagne en cours, il précise les conditions d'acceptabilité des échantillons par type d'analyse (ex : volumes).

Le donneur d'ordre désigné ci-dessus, demande au laboratoire « **Gensac Œnologie** », d'analyser tous les échantillons qu'il lui confiera, afin de réaliser les dosages et tests demandés. La désignation des dosages et l'identification des échantillons sont précisés par le donneur d'ordre sur un formulaire de demande d'analyse fourni par le laboratoire, en cochant les cases prévues à cet effet. Ces précisions pourront également être apportées de façon verbale, lors de la remise des échantillons, le représentant du laboratoire complétant le formulaire de demande d'analyse, en présence du donneur d'ordre.



Le logiciel de gestion des analyses du laboratoire, permet l'édition de plusieurs rapports d'essai avec des marques commerciales différentes à partir de l'analyse d'un seul échantillon référence. Les rapports d'essai auront le même numéro d'échantillon et les mêmes résultats analytiques, seul le nom de l'échantillon sera différent. Attention, cette demande doit impérativement être faite lors de la revue de contrat. Au-delà, l'ajout d'une référence sera impossible et l'analyse d'un nouvel échantillon sera nécessaire.

Les menus « revendication » pour pineau des Charentes ou Vins de Pays (VDP) sont obligatoirement réalisés sous accréditation. Ces menus ainsi que l'analyse des phtalates sont accompagnés d'**une déclaration de conformité**. Ces déclarations de conformité sont émises en tenant compte des incertitudes analytiques du laboratoire (au profit du client) dans le cas des pineaux des Charentes ou Vins de Pays et sans tenir compte des incertitudes analytiques dans le cas des phtalates. Les incertitudes analytiques figurent sur ces rapports d'essai.

Les recommandations, commentaires et dégustations communiqués à votre attention sur le rapport d'essai ne sont en aucun cas couverts par l'accréditation du Cofrac. Cette dernière porte uniquement sur des paramètres analytiques (en fonction de la portée d'accréditation du laboratoire).

Pour certains dosages, le laboratoire ne dispose que d'une seule méthode accréditée. Par conséquent, la désignation du dosage à réaliser équivaut au choix de la méthode. Pour d'autres dosages, le laboratoire dispose de plusieurs méthodes sous accréditation. Il est convenu que pour chaque dosage, le laboratoire propose une méthode par défaut. Si cette méthode ne peut être appliquée car le produit ne correspond pas parfaitement à la matrice pour laquelle le laboratoire est accrédité ou qu'un problème technique oblige le laboratoire à utiliser une autre méthode, il pourra utiliser, dans les mêmes conditions tarifaires, une méthode différente de la méthode proposée par défaut. Dans ce cas, le donneur d'ordre sera prévenu par courriel pour l'informer de la substitution de la méthode par défaut par une autre méthode, afin d'obtenir son accord. La traçabilité est enregistrée et archivée par le laboratoire.

L'objectif du laboratoire est d'abord de satisfaire ses clients, cette interchangeabilité des dosages n'ayant aucune incidence sur le suivi analytique des produits. **Toutefois, le donneur d'ordre a toujours la possibilité de notifier impérativement, dans la demande d'analyse, une méthode pour réaliser un dosage particulier.**

Les documents présentant les spécificités des différentes méthodes sous accréditation et hors accréditation, les méthodes appliquées par défaut, les menus analytiques pour les analyses à caractère officiel et les incertitudes de mesures admises par le laboratoire, sont disponibles sur simple demande au laboratoire.

Certains dosages spécifiques ne sont pas réalisés au sein de notre Laboratoire. En cas de recours éventuel à la sous-traitance, le client sera informé et donnera son accord pour cette sous-traitance. Le client sera informé par courriel de ce choix nécessaire à la réalisation de son analyse. Tout paramètre sous-traité est mentionné comme tel dans les rapports d'essais.

Sur simple demande par courriel, le client peut demander la réédition du rapport original (comprenant signature manuelle et tampon officiel). Egalement, en cas de perte des documents, sur simple demande de la part du donneur d'ordre, le laboratoire les lui transmettra à nouveau. **En revanche, les rapports analytiques concernant le bilan export avec certificat de pureté et de libre-vente ne sont rééditables que jusqu'à un an après l'émission du rapport.**



Le donneur d'ordre autorise le laboratoire à lui transmettre les résultats par courrier électronique, en utilisant l'adresse courriel notée avec l'identification du demandeur.

Ce contrat concerne la période allant de la date de signature au 31 août suivant. Il est **renouvelable par tacite reconduction, chaque 1^{er} septembre**. Il peut être dénoncé, à tout instant, par l'une ou l'autre des parties.

Par ailleurs, à fin de régularisation, le donneur d'ordre atteste sur l'honneur être un client habituel de « **Gensac Œnologie** » et avoir donné son accord à l'exécution des travaux d'analyses œnologiques réalisés pour lui par « **Gensac Œnologie** » antérieurement à la signature du présent document, et pour lesquels il a déjà reçu rapports d'essais et facturation correspondante.

Je soussigné : **représentant la Société**

Déclare,

Avoir pris connaissance et accepter les conditions de l'accord de coopération décrites ci-dessus.

Avoir pris connaissance des formulaires de demande d'analyse mis à ma disposition par le Laboratoire Gensac Œnologie.

Avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de ventes mises à ma disposition par le Laboratoire Gensac Œnologie.

Autoriser le Laboratoire Gensac Œnologie, lorsque les échantillons soumis à l'analyse ne sont pas accompagnés d'une demande formalisée et validée par mes soins, à établir ma demande d'analyse, à y reporter les codes des paramètres à analyser inscrites sur l'étiquette de l'échantillon ou mentionnés oralement et à choisir les méthodes d'analyses les plus appropriées en l'absence d'exigence spécifique de ma part.

Reconnaître que le Laboratoire ne peut être tenu responsable d'une mauvaise interprétation de ma demande.

Autoriser le Laboratoire Gensac Œnologie à communiquer les résultats par courriel (*), à toute personne désignée ci-après (précisez les adresses e-mail) :

-
-
-
-
-

() en format PDF, avec signature électronique simple, nommé de manière automatique*



M'engager, à communiquer au Laboratoire Gensac Œnologie tout changement intervenant dans les conditions ci-dessus.

Date	Signature du Donneur d'ordre	Signature du Directeur Laboratoire